

Bulletin d'inscription/Formation Continue

Afin de valider votre inscription, ce bulletin individuel est à retourner dûment complété et signé et accompagné d'un chèque d'acompte de 25% à : EOParis 6, allée de la deuxième division blindée 75015 Paris

PARTICIPANT □Mme □Mlle □M. Nom:	Nom : Prénom :			
Adresse :				
Code Postal :	Ville :		Pays :	
Tél Fixe :	Tél Mobile :			
Mail:				
QUALIFICATION □Diplômé □Étudiant fin de Titre:				
Etablissement :	Non	ibre d'heures	de formation : _	
Année d'obtention :	Numéro d'inscription	ADELI (pour	la France unique	ement) :
FORMATION - Préciser	la/les formation(s)	choisie(s)	:	
Intitulé		Tarif	remise	TOTAL
		Montant total à régler (TTC)		
□Je déclare avoir pris connais et en accepter les termes sans □Je joins une copie certifiée coscolarité (5ème année), ainsi qu'une attestation d'ass d'inscription sur la liste ADEL	réserves. onforme de mon diplôme, urance en responsabilité (certificat, titi	re de formation (ou certificat de
	Date	:	Signature	:

École d'Ostéopathie Paris - www.ecole-osteopathie-paris.fr

Novetude Ostéopathie F.I. 6 all. de la Deuxième Division Blindée 75 730 Paris Cedex Établissement d'Enseignement Supérieur Privé déclaré et enregistré au Rectorat d'Académie agréé par le Ministère de la Santé

Établissement enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau I

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion de votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des

informations vous concernant, veuillez écrire en recommandé avecAR à l'attention de la directrice administrative de l'EOP.

Conditions générales d'inscription aux stages Post-Gradués : EOP

INSCRIPTIONS - CONDITIONS D'ADMISSION

Les inscriptions se font par courrier ordinaire en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet .

A réception de votre demande de préinscription, une confirmation de la prise en compte de celle-ci vous sera envoyée accompagnée d'un contrat de formation professionnelle.

Pour valider votre inscription, vous devez nous retourner ce contrat sous 10 jours. Au-delà du délai de rétractation légal dont vous bénéficiez (10 jours à compter de la signature du contrat), vous devez nous faire parvenir un chèque certifié correspondant à 25% du coût du stage. Le solde devra être réglé conformément à l'échéancier. Une facture vous sera envoyée sous 10 jours à dater de la fin de la formation. L'inscription ne devient effective qu'après paiement total des frais de participation.

Dès que le quota total minimum de participants est atteint, vous serez informé (par email ou par courrier) que la formation pour laquelle vous vous êtes inscrit est confirmée.

Cette confirmation ou son annulation vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Cependant, il vous est possible de contacter le secrétariat afin d'être informé de l'évolution des inscriptions.

L'EOP se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d'admission définis pour les formations figurant dans le catalogue.

MODALITES FINANCIERES

Le règlement du prix de la formation, est effectué par chèque libellé à l'ordre de l' « EOParis». Le prix par participant indiqué sur le catalogue n'inclut ni le coût des repas, ni celui des transports ou de l'hébergement.

CONDITIONS D'ANNULATION

Tout désistement devra être confirmé par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception). En cas d'annulation de l'inscription à l'initiative du participant, le remboursement sera fonction de la date de réception du courrier d'annulation par l'EOP:

plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement de 100% des frais d'inscription, entre 30 et 15 jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais d'inscription, moins de 15 jours avant le début de la formation : aucun remboursement.

En cas d'abandon par le participant en cours de formation pour un motif autre que la force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout stage commencé et interrompu sur décision de l'EOP, suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant, sera dû dans son intégralité.

L'EOP se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé insuffisant, et cela sans que le participant à la formation puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

En cas d'annulation de la formation par l'EOP, le participant à la formation sera avisé par courrier, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

ATTESTATION

Une attestation sera remise aux participants.

MODALITES PRATIQUES - RESPONSABILITES

Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis dans le catalogue de formation sont susceptibles d'être modifiés à l'initiative du responsable de la formation.

Par ailleurs, l'EOP ne pourra être tenue pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Les emplois du temps prévoient une formation journalière, comprise en général entre 8h et 19h00. Le participant à la formation est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place. Les participants doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile (RCP) pour leurs actes ostéopathiques. Les participants désireux d'utiliser leur véhicule personnel pour venir à l'EOP sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts pour ces trajets.